



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN des Hôtels, cafés, restaurants (IDCC 1979 / Brochure 3292)

Salarié et ayants droit

Tarifs mensuels pour l'exercice 2026

**Tarifs appliqués du 1^{er} janvier au
31 décembre 2026 sous réserve de modifications
liées à l'évolution du régime**

Lorsqu'un salarié souhaite que son conjoint, concubin ou
partenaire de PACS bénéficie du régime frais de santé, la
cotisation « adulte » est multipliée par 2.

La cotisation « enfant » est à multiplier par 2 lorsque
2 enfants bénéficient du régime frais de santé.

Ce régime est gratuit pour le 3^e enfant à charge et les
suivants.

	Régime Général	Régime Alsace Moselle
Adulte, concubin, partenaire de PACS	1,35 % PMSS soit 54,07 €	0,95 % PMSS soit 38,05 €
Enfant	0,75 % PMSS soit 30,04 €	0,31% PMSS soit 12,42 €

PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (égal à 4 005 € pour 2026)

Les cotisations toutes taxes comprises (TTC) présentées comprennent les taxes déterminées par les pouvoirs publics et en vigueur à ce jour.

Si les taux de taxes applicables devaient être revus dans
le cadre du Projet de loi de Finance de la Sécurité sociale
(PLFSS), nous nous retrouverons dans l'obligation de
réviser la cotisation exprimée ci-dessus.